

# ETRE INFORME

Le 4 février 2016

Cfdt:

SANTÉ  
SOCIAUX

## Mise au point sur le compte rendu du cte !!

Les textes prévoient que le CTE puisse émettre des vœux qui sont portés à la connaissance du conseil de surveillance :

La CFDT a donc émis des vœux suivants :

- Les heures supplémentaires de 2015 : nous demandons qu'elles soient récupérées dès que possible.
- Que le temps de formation, notamment pour le personnel en 12H, soit récupéré.
- Nous souhaitons que les agents en Contrat Avenir en fin de contrat, soient intégrés.
- Demande du maintien d'une équipe de compensation (ECS), en cas d'arrêt maladie.
- Que le dépassement d'horaire justifié soit pris en compte.

**La Direction a une obligation de réponse** A suivre....

**En question inscrite à l'ordre du jour en point 16**, la CFDT a fait confirmer la prime de présentisme pour les contractuels et demande cette même prime pour les Contrats Avenir.

La direction répond et acte son accord pour cette prime **aux seuls** contractuels hospitaliers ! Malgré **notre insistance**, la direction refuse cette même prime pour les Contrats Avenir.

La CFDT, signataire du protocole avait acté cette prime dans le volet social et si notre mémoire est bonne les représentants CGT étaient aux abonnés absents ... alors :

**Redendum est Caesari quod est Caesaris !!**

CFDT CH-CALAIS 1601 Boulevard des Justes 62100 Calais

MAIL : [syndicat.cfdt@ch-calais.fr](mailto:syndicat.cfdt@ch-calais.fr)

TEL : 23315/24052/ 06/88/38/50/52

Rdv sur notre BLOG : [cfdtchcalais.over-blog.com](http://cfdtchcalais.over-blog.com)